

M. Crosbie: Je me suis absenté pendant deux semaines. Je constate à regret que le gouvernement ne cesse de brouiller les pistes.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA COMPARAISON AVEC LES ÉTATS-UNIS

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a maintenant aux États-Unis 2,094,000 personnes de plus qui ont un emploi qu'il n'y en avait avant le début de la récession alors qu'au Canada c'est 193,000 personnes de moins qui ont un emploi. Étant donné que le revenu réel net a augmenté de 3 p. 100 aux États-Unis par rapport à ce qu'il était avant le début de la récession alors qu'au Canada il a baissé d'environ 1 p. 100, comment le ministre des Finances peut-il continuer à induire les Canadiens en erreur en leur faisant croire à tort que nous sommes sortis de la récession ou que nous nous portons aussi bien que les Américains qui, eux, se portent beaucoup mieux que nous? La politique du gouvernement a donc échoué et continue. Comment peut-il constester ces chiffres?

● (1200)

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue au député qui rentre d'une tournée d'étude dans la région de la Mer Rouge. Je suis toujours heureux de le voir parmi nous.

Je ne contesterai pas les chiffres qu'il a cités. J'ai dit que nous avons subi une récession plus profonde qu'aux États-Unis. Depuis, la reprise chez nous, du moins pour les trois premiers trimestres de 1983, s'est opérée à un rythme beaucoup plus rapide qu'aux États-Unis. Nous n'avons pas encore réussi à faire diminuer l'inflation à un taux aussi bas qu'aux États-Unis. Nous avons cependant réussi à le faire diminuer davantage qu'aux États-Unis ou que dans n'importe quel autre pays. Les taux d'inflation et de chômage étaient au départ plus élevés chez nous, et la crise économique plus aigüe.

Nous avons clairement démontré par les mesures que nous avons prises et par les progrès que nous avons accomplis en 1983 que notre pays peut remonter la pente. Notre économie s'est en grande partie rétablie. Il est vrai que nous n'avons pas encore récupéré tous les emplois perdus durant la récession, mais je suis confiant que le Canada connaîtra une excellente année en 1984, comme l'a prédit l'OCDE, que nous récupérerons durant l'année 1984 tous les emplois perdus et davantage, et que nous allons également regagner tout le terrain perdu et faire plus de progrès qu'auparavant dans le domaine économique en général.

M. Crosbie: Une question supplémentaire . . .

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre . . .

M. Crosbie: Ah! donnez-moi une chance, monsieur le Président.

M. le Président: Une brève question supplémentaire.

M. Crosbie: Merci, monsieur le Président. Vous faites déjà preuve d'une diplomatie clairvoyante.

Recours au Règlement—M. Deans

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Alors que j'étais parti pacifier la région de la mer Rouge, je constate à mon retour que nos bilans ici au Canada se soldent toujours à l'encre rouge. Statistique Canada révèle que nous avons 1,473,000 chômeurs. Chez moi, à Terre-Neuve, le taux de chômage s'élève à 19.2 p. 100. Notre prétendue relance commence à ralentir, en partie parce que le revenu réel net a baissé. La situation ne s'améliore pas énormément. Le gouvernement ne présente pas de nouvelles mesures ou de nouveaux projets. Que compte faire le gouvernement pour remédier à cette situation déplorable? La situation est meilleure au Yémen et au Soudan qu'elle ne l'est ici au Canada. Le ministre s'en rend-il compte quand il fait ces comparaisons?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Je regrette, monsieur le Président, mais je n'étais pas au Yémen le mois dernier.

M. Crosbie: Si vous y étiez allé, vous n'auriez plus la tête sur les épaules.

* * *

PÉTITIONS

M. SARGEANT—LES TAXES SUR LES PRODUITS DE DISTILLERIES

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

La Présidence a reçu préavis de questions de privilège de la part du député de Hamilton Mountain (M. Deans) et du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell).

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. DEANS—LA MISE AUX VOIX DE LA MOTION CONCERNANT LE PROJET DE LOI C-204

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je voudrais vous saisir d'un problème qui constitue sans doute trois rappels au Règlement, qui sont tous liés et inter-dépendants d'une certaine façon. J'espère vous les présenter assez rapidement pour vous permettre d'examiner la question.

Mon premier rappel au Règlement découle du hansard d'hier. On peut lire à la page 1028 la phrase suivante:

LE PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Je vous signale que dans les «blancs» d'hier soir, le compte rendu préliminaire des débats de la Chambre des communes, on peut lire ceci: «Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?» Puis, un mot a été supprimé. Il s'agit du mot «adopté». Je le sais parce que, hier soir, j'ai écouté la bande magnétique où était précisément enregistrée cette intervention du président suppléant. Puis, j'ai visionné la bande magnétoscopique des délibérations d'hier soir pour vérifier ce qu'avait déclaré à ce moment-là le président suppléant. Il ne fait aucun doute que dans les deux cas, le président suppléant a déclaré: «Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?» Puis, a suivi une pause et le président suppléant a ajouté: «Adopté».